

Appel à candidature

Résidence de **création en arts plastiques et médiation** avec les publics

La ville de Chartres, commune de 40 000 habitants, située dans le département de l'Eure et Loir, au sud ouest de Paris, est un cadre historique et patrimonial majeur (la cathédrale est un des premiers édifices à avoir été classé au patrimoine de l'Unesco, ville pionnière également en faveur d'un secteur sauvegardé). Elle a de tout temps offert un cadre idéal à la création, à la réalisation de commandes, encourageant les architectes, artisans, maîtres verriers...

Chartres reste également attentive à favoriser les créations actuelles dans le domaine des arts plastiques et pour tous types d'expressions contemporaines.

La ville a mis en place un programme de mise en valeur de sites patrimoniaux pour promouvoir les expressions contemporaines d'artistes professionnels. Ainsi le Chemin de Arts est constitué de lieux ayant chacun une identité et une programmation spécifique et complémentaire. Le Chemin des Arts est situé dans le centre historique et se compose de trois bâtiments (le Prieuré St-Vincent, la Chapelle St-eman et la Collégiale St-André) à la dimension architecturale et patrimoniale reconnues et d'un atelier permettant d'accueillir une résidence.

Cette résidence offre ainsi un « Lieu et temps » pour permettre à un candidat de produire des œuvres qui doivent pouvoir alors être montrées en cours d'élaboration ou une fois achevées au sein de l'atelier mais surtout en fin de résidence à l'occasion d'une exposition organisée par la Ville. Cette résidence s'inscrit dans le souhait de permettre des liens entre la démarche créative d'un plasticien et pour donner lieu à des échanges avec divers visiteurs de cet atelier ou lors de rencontres à programmer. Il s'agit donc de favoriser la création, mettre en relation l'artiste et les publics. Le candidat aura la possibilité à la fin de son année de valoriser son travail mené en résidence lors d'une exposition personnelle au sein du prieuré St-Vincent, organisation portée par la ville de Chartres.

Les œuvres produites au sein de cet atelier lors de la résidence doivent être de dimensions en adéquation avec les lieux et facilement transportables pour être exposées au prieuré saint-Vincent lors de la présentation clôturant l'année du candidat.

Programme et conditions de candidature :

La proposition de résidence est d'une durée de 1 an. Ouvert aux artistes plasticiens professionnels nationaux, avec un parcours artistique affirmé et dont l'expérience vis-à-vis de la médiation est déjà aguerrie.

Les artistes sont invités à postuler avec un projet de recherche et de création. Les créations auront vocation à être montrées au public au sein de l'atelier et en fin de résidence lors d'une exposition des travaux réalisés à Chartres à l'occasion de cette résidence.

L'artiste sera pré-sélectionné sur dossier de candidature, en plus de son travail de création il devra apporter des propositions de formules de médiation pour un large public. Il est demandé en priorité de favoriser la compréhension de la démarche plastique du résident en l'expliquant et de prévoir l'accueil de petits groupes, de permettre des visites de l'atelier voire de mener des ateliers de sensibilisation et si besoin réaliser certaines de ces actions hors de l'atelier (ex rencontres/conférences...). Des actions pédagogiques et didactiques plus spécifiques pour des groupes ciblés, scolaires, publics non captifs, personnes âgées... pourront être proposées et mener en concertation avec le coordinateur du Chemin des Arts.

Conditions d'accueil

L'atelier se situe rue du Massacre, sur les rives de l'Eure, local de 68 m², composé de 3 pièces. La superficie ne permet pas de travaux de grands volumes.

Les consommations d'occupation (eau et électricité) et taxes relatives à cet atelier et à cet appartement sont à la charge du résident.

Logement : Selon la ville d'habitation du candidat, un appartement T2, situé en centre ville de Chartres, pourra être mis à disposition pour la durée de la résidence.

Sélection

Les candidats sont choisis sur la base de la pertinence de leur projet par un jury composé de l'Adjoint en charge de la Culture, du Chargé de l'art contemporain pour la Ville, du directeur des Affaires Culturelles, du Chargé du Chemin des Arts.

Dates

La résidence est proposée du 1^{er} mars 2017 au 18 février 2018 (exposition de fin de résidence comprise)

Date de clôture de réception des dossiers : 27 janvier

Dossier à envoyer à : Ville de Chartres – Direction des Affaires Culturelles

Chemin des Arts

Place des Halles

28019 CHARTRES Cedex

Renseignements : 02.37.23.41.43